



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

illettrisme

Question écrite n° 5176

Texte de la question

M. Christian Vanneste alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur les 15 % d'enfants qui entrent en sixième avec de très grandes difficultés pour lire et écrire. Il aimerait donc savoir ce que compte faire le Gouvernement pour remédier à ce grave problème.

Texte de la réponse

La maîtrise des fondamentaux est une composante essentielle de l'acte pédagogique et figure à ce titre parmi les préoccupations majeures du ministère de l'éducation nationale. Dès la rentrée prochaine, la durée de l'enseignement scolaire dans le premier degré est désormais fixée à 24 heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent 2 heures au maximum d'aide personnalisée en très petits groupes pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans la classe dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres, il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Ce sont donc 60 heures annuelles qui seront consacrées par chaque enseignant à des actions directes auprès des élèves concernés. Les élèves ayant des difficultés graves et durables pourront bénéficier d'enseignements adaptés. En outre, tous les élèves de CM1 et de CM2, dont les difficultés d'apprentissage seront repérées, se verront proposer un stage de remise à niveau durant les vacances scolaires. Ces stages sont opérationnels depuis les vacances de printemps. Ils s'étendent sur une semaine et proposent trois heures d'enseignement par jour en français ou en mathématiques par groupes de cinq à six élèves sous la conduite d'enseignants volontaires qui seront rémunérés par des heures supplémentaires. Enfin, l'accompagnement éducatif sera progressivement généralisé en prenant appui sur les dispositifs existants. Celui-ci constitue une nouvelle offre hors du temps d'enseignement proprement dit qui articule trois dimensions complémentaires : l'aide aux devoirs et à l'apprentissage des leçons ; les activités sportives ; les activités culturelles. Compte tenu du jeune âge des enfants scolarisés en élémentaire, c'est à l'apprentissage des leçons que la priorité est donnée.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5176

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5757

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7360